

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **MARDI 7 JANVIER 2025**

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS PRÉSENTS : 18

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 9

AYANT DONNÉ POUVOIR : 4

N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 5

Le 7 janvier 2025, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle de la Savoyarde à Séz, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Françoise BESNARD, Michelle ANXIONNAZ, Nicolas MORIN, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILLE-GRAND

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Séz : Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL

Val d'Isère : Patrick MARTIN, Véronique PESENTI-GROS

Villaroger : Alain EMPRIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Laurence REGNIER donne pouvoir à Guillaume DESRUES

Morgan LE LANN donne pouvoir à Gérard VERNAY

Paul PELLECUER donne pouvoir à Cécile UTILLE-GRAND

Capucine FAVRE donne pouvoir à Serge REVIAL

EXCUSÉS

Séz : Eric JACQUEMOUD, Joëlle CAMPERS

Tignes : Laurence FONTAINE, Franck MALESCOUR

Val d'Isère : Gérard MATTIS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Jean-Claude FRAISSARD est désigné secrétaire de séance

2025-28

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION MUSIQUE & DANSE AUX ARCS

Depuis 2020, l'association « Musique & danse aux Arcs » est partenaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise. Dans le cadre de l'Académie-festival des Arcs, qui a lieu chaque été au mois de juillet, l'association propose une « tournée des villages » proposant aux communes du territoire d'accueillir un spectacle délocalisé sur leur territoire. Pour donner suite à cette programmation estivale, l'association travaille de concert avec l'école de musique intercommunale afin de proposer des temps de médiation et des concerts aux élèves durant l'année scolaire, en marge du festival de l'été. Par ailleurs l'école prête des locaux et du matériel à l'association dans le cadre du festival de musique des Arcs.

Dans le cadre du partenariat, quatre événements sont proposés à l'attention des groupes scolaires du territoire et des élèves de l'école de musique, pour un budget prévisionnel s'élevant à 20 946 euros. Ces événements auront lieu en janvier 2025, avril 2025, juin 2025 et octobre 2025.

Le partenariat fait l'objet d'une convention-cadre dont le projet est annexé à la présente délibération.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe de partenariat entre l'association et la communauté de communes ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention entre la communauté de communes et l'association « Musique & Danse aux Arcs », annexée à la présente délibération, ainsi que tous les documents s'y rapportant ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2025.

Yannick AMET

Président





Envoyé en préfecture le 08/01/2025

Reçu en préfecture le 08/01/2025

Publié le

ID : 073-247300254-20250108-2025_28-DE



Convention

École de Musique Communauté de Communes de Haute Tarentaise

-

Association *MUSIQUE ET DANSE AUX ARCS*

ENTRE

La Communauté de Communes de Haute Tarentaise, représentée par son Président, Monsieur Yannick AMET, dûment habilité, désigné sous le sigle CCHT,

D'une part

ET

L'association *MUSIQUE ET DANSE AUX ARCS* représentée par Monsieur Pierre-Yves Tanguy, Président dûment habilité,

D'autre part

ARTICLE 1 – ORGANISATION DES INTERVENTIONS SCOLAIRES, MASTER CLASSES ET CONCERTS 2025

A 4 reprises (janvier, avril, juin et octobre 2025), 3 artistes de l'Académie-Festival des Arcs interviennent 3 jours durant à l'école de musique et auprès d'élèves de l'institution.

Ils animent aussi des séances de médiation culturelle pour les enfants des écoles élémentaires. Ils se produisent également en concert au foyer logement de la Roselière et à l'école de musique pour les habitants du territoire.

Tarification totale des prestations : 20 964€ TTC

Déroulé des 4 séjours en annexe.

ARTICLE 2 - OCCUPATION DES LOCAUX & PRET DE MATERIEL DANS LE CADRE DU FESTIVAL DE MUSIQUE DES ARCS EDITION 2025

L'École de Musique Haute Tarentaise met à disposition, pour les besoins de l'association MUSIQUE ET DANSE AUX ARCS, pour la durée de l'Académie-Festival 2025

▪ **Rez-de-chaussée :**

- 115 m2
- Local piano : 17 m2
- Kitchenette : 6 m2
- Un piano à queue
- Un clavier Korg
- Une batterie
- Vibraphones
- Timbales
- Grosse caisse

▪ **Etage 2 :**

- Salle 1 : 58 m2 - Matériel de Musique Actuelle, de sonorisation, claviers, micros, table de mixage
- Studio d'enregistrement
- Secrétariat : 14 m2
- Direction : 15 m2
- Salle 2 : 14 m2 - Piano droit, ampli guitare
- Salle 3 : 31 m2 - Clavier
- Salle 4 : 23 m2 - 2 piano (1 droit, 1 piano à queue)

▪ **Etage 3 :**

- Salle 5 : 58 m2 - Matériel de percussions et batteries
- Salle 6 : 14.28 m2 - Batterie, ampli
- Salle 7 : 14 m2 - un piano droit
- Salle 8 : 14 m2 - 2 pianos droits

- Salle 9 : 31 m2 - 1 piano droit
- Salle professeurs avec frigo et four micro-ondes : 14 m2

Chaque salle est pourvue de pupitres, tables, chaises, tableau blanc et mini-chaîne.

Les locaux et matériel sont placés sous la responsabilité de l'association MUSIQUE ET DANSE AUX ARCS. Ils devront être restitués dans l'état dans lesquels ils ont été prêtés. Toute détérioration sera facturée.

L'association devra fournir à la CCHT, une attestation de responsabilité civile valide couvrant les dommages pouvant être occasionnés lors de l'utilisation des locaux et du matériel de l'École de Musique Haute-Tarentaise.

ARTICLE 3 – PARTICIPATION DE DEUX ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE A L'ACADÉMIE DE MUSIQUE DES ARCS 2025

En contrepartie du prêt des locaux, l'association MUSIQUE ET DANSE AUX ARCS offre un stage (hors hébergement) à l'Académie des Arcs 2025 à deux élèves choisis par l'École de Musique en concertation avec la Direction artistique de l'Académie.

La présente convention est conclue pour l'année 2025.

ARTICLE 4 – MODALITÉS DE PAIEMENT DES INTERVENTIONS SCOLAIRES

Sur facture et en contrepartie de la présente session, l'École de Musique Haute Tarentaise s'engage à verser par virement à l'association MUSIQUE ET DANSE AUX ARCS les soldes mentionnés ci-dessous et après chaque intervention dans un délai de 30 jours.

Calendrier de paiement :

- Intervention janvier 2025 : 5166€ TTC à verser avant le 21/02/2025
- Intervention avril 2025 : 5166€ à verser avant le 03/05/2025
- Intervention juin 2025 : 5316€ TTC à verser avant le 06/07/2025
- Intervention octobre 2025 : 5316€ TTC à verser avant le 16/10/2025

Fait en deux exemplaires originaux, destinés aux deux parties signataires.

L'association MUSIQUE ET DANSE AUX ARCS

Monsieur Pierre Yves TANGUY, Président

Envoyé en préfecture le 08/01/2025

Reçu en préfecture le 08/01/2025

Publié le

ID : 073-247300254-20250108-2025_28-DE



À , **le**

La Communauté de Communes de Haute Tarentaise

Monsieur Yannick AMET, Président

A , **le**